

Cellule d'Appui aux Professionnels Enfance en Danger – CAPED



L'équipe hospitalière ressource enfance en danger destinée aux professionnels médicaux du département vendéen, est spécialisée dans le repérage des violences faites aux enfants et aux adolescents hors procédure judiciaire.

Sa mission : aider les professionnels médicaux intra-hospitaliers et extra-hospitaliers à dépister, à évaluer et à prendre en charge des situations de mineurs en danger ou en risque de danger.

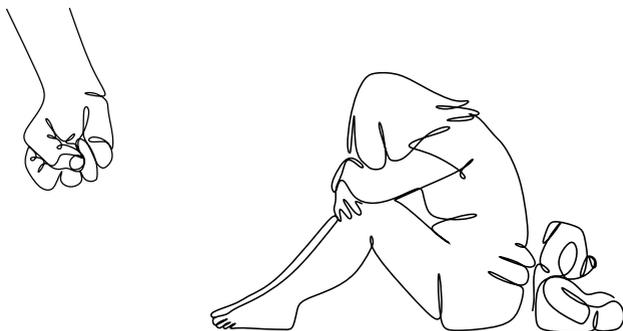


La CAPED est une équipe ressource de proximité pour les professionnels de santé confrontés à **des suspicions ou révélations de violences subies**.

Elle peut **assurer le diagnostic, le conseil et l'orientation vers des soins ultérieurs en lien avec les autres professionnels de santé**.

Elle **réalise ou aide à la réalisation des informations préoccupantes et des signalements**.

Elle est **en lien étroit avec les institutions impliquées dans la protection de l'enfance** (médecin référent protection de l'enfance du conseil départemental et CRIP).



■ Pour qui ?

> **A l'hôpital**, la CAPED se rend dans le service - **sur demande d'un médecin ou d'un service**. En collaboration étroite avec les services hospitaliers accueillant les mineurs, l'équipe assure une aide au diagnostic et une prise en charge adaptée dans le respect des enfants et de leur famille.

> **A distance, par téléphone ou mail - sur demande des professionnels de santé, en particulier des médecins généralistes, pédiatres et sage-femmes**. Face à une situation de danger, l'aide peut être un accompagnement téléphonique, une proposition de consultation, d'évaluation médico-sociale ou un temps d'hospitalisation.

■ Pour quelles situations ?

Un **mineur en danger** est un enfant dont la santé, la sécurité ou la moralité sont en danger, ou pour qui les conditions d'éducation ou de développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises.

Le danger peut être de plusieurs sortes :

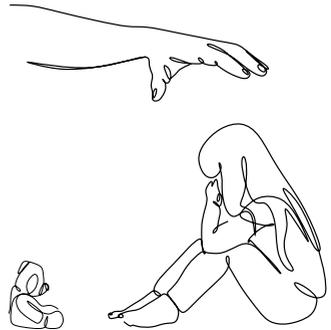
> **Violences physiques** : Coups, gifles, lésions, syndrome du bébé secoué, etc.

> **Violences sexuelles** : Attouchements, viols, prostitution etc.

> **Violences psychologiques** : Humiliations, insultes, harcèlement, etc.

> **Négligences** : Privations des éléments indispensables au bon développement et au bien-être de l'enfant comme le manque de nourriture, de sommeil, de soins, d'attention, etc.

> **Violences conjugales** : Victimes directes ou expositions aux coups, insultes, menaces, interpositions de l'enfant entre ses parents, instrumentalisations de l'enfant par un parent, etc.



■ Ce qui peut vous alerter ?

- Lésions traumatiques avant l'âge de la mobilisation
- Lésions incohérentes en raison de l'âge et du développement
- Retard de recours aux soins, consultations récurrentes ou absentes
- Conduite à risques (tentative de suicide, scarification, fugue, ...)
- Des signes comportementaux de l'enfant et/ou de l'entourage
- Des signes physiques
- Des signes de négligences lourdes
- Des signes de maltraitance psychologique ...

■ Nous contacter :

L'équipe propose un accueil téléphonique tous les matins,
du lundi au vendredi au : 02 51 08 51 63
(poste 25163 en interne à La Roche sur Yon)

Mail à disposition des professionnels : caped@ght85.fr

Composition de l'équipe :

- Dr Laurent BOIDIN, médecin légiste
- Dr Caroline PAGET, médecin légiste
- Anne BULTEAU, assistante sociale
- Jocelyne LANOË, assistante médico-administrative



L'UAPED est un partenariat entre le CHD Vendée, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental de la Vendée, le Tribunal judiciaire de La Roche sur Yon, le Tribunal judiciaire des Sables d'Olonne et l'association La Voix de l'Enfant.



En danger ?
Le mieux,
c'est d'en parler !

